

Jeune étudiant et patron en herbe

CHANVRE Un entrepreneur valaisan de 24 ans s'est lancé dans le commerce de cannabis légal en créant sa propre société.

PAR DIMITRI.MATHEY@LENOUVELLISTE.CH



Le cannabis légal de l'entreprise de Benjamin Foro est disponible sur le marché depuis le 14 septembre dernier. LOUIS DASSELBORNE

Il sont nombreux à voir dans le cannabis légal (CBD) un marché prometteur. En Valais également, à l'instar du Sédunois Benjamin Foro qui a lancé sa marque B-Chill. Cet étudiant de 3e année en économie à l'Université de Saint-Gall est convaincu de son pari. Il est aujourd'hui à la tête de sa société anonyme (Nostras SA) composée de quatre actionnaires.

«Dans les kiosques, et même parfois sur l'internet, nous avons constaté que la demande

“
Nous nous basons sur les lois en vigueur pour rester leaders en Suisse.”

PHILIPP RITTER
PHARMACIEN RESPONSABLE DU MARKETING ET DE LA VENTE POUR BIOCAN

est supérieure à l'offre. C'est un marché en pleine expansion dans lequel le Valais a sa carte à jouer», assure celui qui

aura investi de sa poche quelque 35 000 francs d'ici aux prochains mois. Un montant qui n'effraie pas ce jeune entrepreneur de 24 ans. «Pour l'heure, il est impossible d'estimer les éventuels bénéfices puisque nous ne connaissons pas encore la quantité que nous allons récolter, mais je reste optimiste.» Un allant que l'économiste en devenir espère contagieux. «Nous voulons faire comprendre aux gens que le cannabis a été stigmatisé bien que son utilisation remonte à

plus de 10 000 ans. Si nous y parvenons, les possibilités sont immenses.»

ANTICIPER UN NOUVEAU MARCHÉ?

Et par possibilités, comprenez produits dérivés (crèmes, huiles ou autres cosmétiques), mais aussi – dans un second temps pour certains acteurs – la question de la légalisation du cannabis au sens large. A la suite d'une récente décision du Tribunal fédéral, certains cantons ne verbalisent plus les personnes contrôlées avec

TROIS QUESTIONS À...

BRIGITTE DECRAUSAZ

CHEFFE DE L'OFFICE DES PAIEMENTS DIRECTS, SERVICE DE L'AGRICULTURE.



«Le cannabis légal est une bonne option»

Le CBD est-il une chance pour l'agriculture valaisanne?

Il y a un vrai potentiel de diversification de l'agriculture du canton. Il faut cependant garantir l'écoulement de la production, mais c'est une bonne option. Les conditions climatiques semblent également favorables.

La culture de cannabis légal a-t-elle suscité un grand intérêt?

C'est encore très nouveau mais, pour l'instant, il n'y a pas eu un engouement phénoménal de la part des

agriculteurs. Seul l'un d'entre eux s'est manifesté auprès de notre service pour un champ de 3000 mètres carrés.

Produire du cannabis légal, c'est anticiper une libéralisation complète du produit?

Non, ce n'est pas le but et je ne pense pas que les agriculteurs le voient ainsi. Il y a déjà un marché.

Il faut s'intéresser à ce qui se passe aujourd'hui sans se projeter dans des hypothèses.

moins de dix grammes. Autrement dit, une certaine diabolisation de la substance s'opère, selon Benjamin Foro. Malgré cette observation, il rappelle que la priorité se situe ailleurs. «C'est une question de temps et de mentalité, mais on se rapproche de plus en plus d'une libéralisation complète. Sauf que, pour l'heure, nous nous concentrons sur notre marché qui est celui du CBD sans pour autant se fermer des portes.»

Du côté du géant de la production helvétique de chanvre légal, l'entreprise BioCan qui détient la marque Cpure, on reconnaît s'être intéressé à la question. «Nous nous basons sur les lois en vigueur, mais si le cannabis venait à être légalisé, nous ferions en sorte de rester les leaders du marché suisse grâce à notre expérience et à nos infrastructures», révèle le pharmacien responsable du marketing et de la vente, Philipp Ritter.

Avec quelque 35 hectares et 40 employés à plein temps (jusqu'à 120 en période de récolte), l'entreprise, qui a ouvert le marché du cannabis légal pourrait se profiler comme un acteur incontournable d'un

éventuel pan de l'économie réputé juteux.

LAISSER LA NATURE AUX COMMANDES

Pour Benjamin Foro, les proportions sont moindres. Le champ que sa société cultive – aménagé dans la propriété de la grand-mère de l'un des collaborateurs – mesure quelque 1200 mètres carrés. «On tra-



“
Nous voulons faire comprendre que le cannabis a été stigmatisé.”

BENJAMIN FORO
PATRON DE L'ENTREPRISE NOSTRAS SA
PROPRIÉTAIRE DE B-CHILL

vaille sur un principe de permaculture. Pour résumer, on laisse la nature faire son boulot», glisse l'entrepreneur. Le mode collaboratif est également une ligne de conduite. «Si, par exemple, une personne âgée veut faire des crèmes avec notre produit, nous sommes partants. Nous voulons que chacun apporte sa pierre à l'édifice.» Pour autant, bien sûr, d'avoir la main verte.

La taxe au sac acceptée par le législatif aigaunois

SAINT-MAURICE La variante choisie par le Conseil général pour la taxe de base dépendra du nombre de personnes par ménage.

Posé par la cheffe du dicastère de l'Environnement, Sylvia Cabezas, le contexte est clair. «Saint-Maurice produit plus de 1000 tonnes d'ordures ménagères par an, soit 233 kg par habitant. La moyenne suisse est de 87 kg. Nous devons inciter la population à mieux trier.»

Ce principe, le législatif aigaunois en semble être convaincu lundi soir avant même de commencer les débats sur le règlement communal de gestion

des déchets. Tout comme il l'est par le moyen choisi: la taxe au sac. «Un système qui respecte le principe du pollueur-payeur», rappelle le président de la municipalité, Damien Revaz.

Sur le mode de calcul de la taxe de base, cependant, les conseillers généraux n'ont pas suivi l'exécutif. Pour les particuliers, il proposait un principe basé sur un forfait par logement adapté en fonction des m². Une variante qui, d'em-

blée, ne plaît pas à la commission ad hoc présidée par Mikael Coquoz: «Il y a un écart trop important entre les grands et les petits logements, avec des chiffres pouvant aller de 160 à 400 francs.» Contre-proposition: calculer la taxe de base par ménage, en fixant un montant initial complété d'une variable dépendant du nombre de résidents.

Préférée par le législatif, cette variante a été affinée par un amendement proposé par le



L'introduction de la taxe au sac est prévue pour le 1er janvier. LE NOUVELLISTE

PLR. Alors que la commission suggérerait un montant initial entre 200 et 225 francs par ménage, la fourchette «basse» a

été ramenée à 190 francs, «pour laisser une marge de manœuvre à l'exécutif». La taxe complémentaire sera située

entre 10 et 25 francs par personne supplémentaire et par an. L'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier. NM